

## ACCUEILLIR DES PERSONNES « TRANSGENRE » DANS UN CLUB DE VOLLEY

Le Conseil d'Administration du Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-Ball a été interpellé par une personne « transgenre » qui ne parvient pas à trouver une équipe du niveau P2 – P3 Dames dans la région verviétoise pour pratiquer son sport favori.

*« Actuellement, refuser une personne « transgenre » dans un club sportif en raison du fait qu'elle est « transgenre » est constitutif de discrimination directe et susceptible de recours. La discrimination indirecte est interdite également, c'est-à-dire tout comportement neutre en apparence mais qui aurait pour conséquence une discrimination envers les personnes transgenres, et qui ne pourrait être justifié par une justification légitime et raisonnable. »*

Interrogé par nos soins, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes nous a ainsi informé des conséquences qu'un refus d'affiliation pouvait entraîner.

L'Institut a également développé une campagne de sensibilisation à l'homophobie et la transphobie : il s'agit de la campagne « et toi, t'es casé.e ? ». Cette campagne contient notamment différents supports, dont une fiche sur le domaine du sport : [http://www.ettoitescase.be/pdf/fiche\\_sport.pdf](http://www.ettoitescase.be/pdf/fiche_sport.pdf)

Il s'agit d'une campagne qui s'adresse en priorité aux jeunes (12 – 18 ans) mais qui peut aussi être une source d'information utile.

Votre Comité Provincial vous invite donc à accueillir toute personne « transgenre » qui se présenterait dans votre club sans aucune distinction ni discrimination.

Philippe ACHTEN,  
Président du RCPLgVB